

 Secrétariat Annonce publique de la séance : le 13 juin 2025 Convocation des conseillers : le 13 juin 2025 	Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette <u>Séance du 20 juin 2025</u> Présents : Christian Weis, Bourgmestre, André Zwally, Meris Sehovic, Bruno Cavaleiro, Echevins, Mandy Ragni, Daliah Scholl, Ben Funck, Steve Faltz, Liz Braz, Enesa Agovic, Sacha Pulli, Pascal Bermes, Joy Weyrich, Marc Baum, Bernard Schmit, Dejvid Ramdedovic, Aldin Avdic, Conseillers, Laetitia La Vecchia, Secrétaire générale adjointe Excusés : Pierre-Marc Knaff, Echevin, Tammy Anna Broers, Conseiller
---	---

Le Conseil Communal;

Objet : 9.9. Rue Dieswee; réaménagement; devis; décision

Considérant qu'il s'agit de plusieurs devis d'un montant total de 4.854.650 € concernant le réaménagement de la rue Dieswee qui remplace les devis du projet votés le 02.12.2016 ;

Considérant que le premier devis de 1.545.650 est inscrit à l'article 4/624/221313/17305 du budget des dépenses extraordinaires de l'exercice 2025 ;

Considérant que le deuxième devis de 2.277.000 est inscrit à l'article 4/520/222100/17305 du budget des dépenses extraordinaires de l'exercice 2025 ;

Considérant que le troisième devis de 126.000 est inscrit à l'article 4/451/222100/17305 du budget des dépenses extraordinaires de l'exercice 2025 ;

Considérant que le quatrième devis de 40.000 est inscrit à l'article 4/453/222100/17305 du budget des dépenses extraordinaires de l'exercice 2025 ;

Considérant que le cinquième devis de 740.000 est inscrit à l'article 4/630/222100/17305 du budget des dépenses extraordinaires de l'exercice 2025 ;

Considérant que le sixième devis de 126.000 est inscrit à l'article 4/640/222100/17305 du budget des dépenses extraordinaires de l'exercice 2025 ;

Vu la procuration remise par Madame la conseillère communale Tammy Anna Broers, donnant délégation pour voter à sa place à Madame la conseillère communale Mandy Ragni ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins, et après en avoir délibéré conformément à la loi communale,

**approuve
à l'unanimité**

les devis de 4.854.650 € concernant le réaménagement de la rue Dieswee qui remplace les devis du projet votés le 02.12.2016.

La présente est sujette au procédé de tutelle de la transmission obligatoire, étant donné que la valeur est supérieure à 1.000.000.-€.

en séance

date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 30/06/2015
Pour expédition conforme,
Le secrétaire général  Bourgmestre 